

COMMISSION  
SPORTS

# LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A L'HEURE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

.....

Note préparatoire de la séance du 18/11/2022

## I INTERVENANTES

**Anne-Marie Heugas**, Présidente de la Commission Sport Durable de l'ANDES, élue de Montreuil et d'Est-Ensemble

**Valérie Saplana**, Responsable du Service des Equipements sportifs à l'Agence nationale du sport

⌚ Le vendredi 18 novembre 2022 de 10h30 à 12h

📍 En visioconférence

👤 **Élu référent :**

- **Raphaël Praca**, adjoint au maire du Pecq (78)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/81057863017?pwd=VSsxWW5mY0VJOVJqL1BWSIJBNNGgwQT09>

Si besoin, indiquez le :

- ID de la réunion : 810 5786 3017

- Code secret : AMIF22

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105 ou [support@frv-sense.com](mailto:support@frv-sense.com)

## I CONTEXTE / ACTUALITÉ

### La forte hausse des prix de l'électricité et du gaz

La sobriété énergétique est au cœur de l'actualité depuis plusieurs mois en raison des tensions sur les marchés du gaz, principalement du fait de la guerre en Ukraine, et de l'électricité, notamment en raison de l'arrêt depuis le printemps 2022 de près de la moitié des réacteurs du parc nucléaire français pour des opérations de maintenance ou pour cause de problèmes de corrosion non anticipés. EDF a annoncé la remise en service de 28 réacteurs d'ici la fin de l'année 2022.

Conséquence de ces difficultés d'approvisionnement, **les prix de l'énergie ont explosé, fragilisant de nombreuses collectivités** devant renouveler leurs contrats avant la fin de l'année (jusqu'à +500% d'augmentation des coûts) ou se voyant appliquer des hausses de tarifs dans le cadre de contrats existants (jusqu'à 30-40% de hausse). Dès lors, une partie significative des communes franciliennes a indiqué prévoir de réduire les horaires d'accueil de certains équipements publics, dont les piscines qui consomment beaucoup d'énergie.

La question du maintien de leur ouverture avait déjà fait l'actualité au moins de septembre avec la fermeture brutale par Vert Marine d'une trentaine de piscines publiques gérées en délégation de service public.

### Face à l'explosion des prix de l'énergie, l'AMIF est fortement mobilisée depuis plusieurs mois :

- En écrivant un courrier à la Première ministre demandant une **extension des tarifs réglementés de l'énergie à l'ensemble des communes** et un dispositif permettant aux communes de dénoncer dans les prochains mois un contrat d'énergie qui aurait été conclu sur la base de prix très élevés.
- En proposant aux parlementaires différents amendements au projet de loi de finances (PLF) 2023 parmi lesquels l'extension des tarifs réglementés à l'ensemble des communes, **l'indexation de la DGF sur l'inflation** et la possibilité de faire entrer les dépenses d'énergie dans le champ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Le 27 octobre, **la Première ministre a annoncé la mise en place d'un « amortisseur électricité » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui concernera toutes les collectivités publiques**, en plus des TPE/PME ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de l'énergie. Concrètement, l'Etat prendra en charge 50% du surcoût au-delà d'un prix de référence de 325 euros par MWh. La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture des collectivités, et une compensation financière sera versée par l'Etat aux fournisseurs d'énergie via les charges de service public de l'énergie.

Cette mesure n'équivaut pas à un tarif réglementé pour les collectivités bénéficiaires dans la mesure où elles verront probablement leur facture d'énergie augmenter. Néanmoins, la hausse sera contenue et les effets seront immédiats, contrairement au « filet de sécurité » créé par la loi de finances rectificatives (LFR) 2022 qui ne bénéficie pas à toutes les collectivités et implique des démarches administratives conséquentes avec une aide versée dans le courant de l'année 2023.

### L'impératif de sobriété énergétique

En raison de la hausse des prix de l'énergie et du risque de coupures d'électricité et de gaz sur certains réseaux, les collectivités sont amenées à mettre en place des plans de sobriété dès cet hiver. Cet impératif se conjugue avec la trajectoire de transition écologique de la France à horizon 2050.

Aussi, le 13 octobre dernier, le Gouvernement a annoncé le lancement d'un plan national de sobriété énergétique avec pour objectif la diminution de 10% de la consommation énergétique nationale à horizon 2024 et de 40% d'ici 2050. Le plan contient notamment un volet sport avec une dizaine de grandes mesures ou préconisations, parmi lesquelles :

- Diminution d'au moins 2°C de la température des gymnases
- Réduction de 30% de l'éclairage des équipements sportifs
- Réduction de la température de l'eau des piscines d'au moins 1°C
- Soutien financier aux travaux d'isolation thermique des bâtiments. En ce qui concerne les piscines, ce soutien se fera dans le cadre du plan aisance aquatique porté par l'Agence nationale du sport.

**L'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)** a publié une contribution au plan de sobriété énergétique mi-septembre composée de 20 propositions conjoncturelles (à mettre en œuvre dans un délai de 2 ans, avant les JOP) et structurelles (à mettre en œuvre à moyen et long terme). Les propositions concernant le plus directement les communes seront présentées par Anne-Marie Heugas.

**L'agence nationale du sport (ANS)** peut octroyer des subventions aux collectivités dans le cadre de certains plans et dispositifs, à l'image du Plan de relance ou du Plan aisance aquatique. Valérie Saplana fera un point d'étape sur les aides existantes que peuvent mobiliser les collectivités, avec un focus sur la rénovation énergétique des équipements.

## I PROPOSITION DE DEROULE

**10h30-10h35** : Introduction de la séance par Raphaël Praca

**10h35-10h55** : Présentation d'Anne-Marie Heugas (ANDES)

**10h55-11h10** : Présentation de Valérie Saplana (ANS)

**11h10-11h55** : Echange avec les élus

**11h55-12h** : Clôture de la séance par Raphaël Praca

## I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.